

**Négociations PSE : la CGT pose ses revendications et ne lâchera rien !**

**Après le rendez-vous manqué du 30 septembre, les négociations sur le PSE ont débuté le 7 octobre**

Dès l'ouverture de cette première réunion, **la CGT a été la seule organisation à lire une déclaration portant sa ligne politique et ses valeurs dans cette négociation**. Nous l'avons clairement rappelé : **la participation de la CGT aux négociations ne vaut pas acceptation du projet de la Direction**. Notre priorité reste la **préservation de l'emploi**. Avant de parler de licenciements, toutes les alternatives permettant d'éviter ou de réduire les suppressions d'emplois doivent être réellement examinées. La CGT continuera à défendre **l'AFPA, ses missions, ses centres ses emplois et ses salarié-es**, dans la négociation comme dans la mobilisation.

**De quoi a-t-on parlé dans cette 1<sup>ère</sup> réunion ?**

La première séance avait pour objet trois sujets : les zones d'emploi, les critères d'ordre des licenciements et les catégories professionnelles.

**1. Catégories professionnelles : pas de catégories « sur mesure » !**

Pour la CGT, les catégories professionnelles doivent être construites à partir des **fonctions et des compétences réellement exercées**, et non à partir de catégories artificiellement étroites pouvant conduire à cibler certains salarié-es. La question de la **permutabilité réelle entre les métiers** doit également être prise en compte : lorsque des salarié-es disposent de compétences communes et peuvent accéder à un autre emploi, si besoin moyennant une formation, ils doivent pouvoir relever de la même catégorie.

Nous demandons également à la Direction de **justifier chaque catégorie**, de communiquer les effectifs concernés et de préciser clairement sa méthode de construction. Dans un souci de loyauté, la CGT a demandé tous les documents qui ont permis de construire les catégories professionnelles présentées aux syndicats, avant la prochaine réunion.

**2. Zones d'emploi : nous demandons de la transparence**

La CGT a demandé des précisions sur le rattachement des zones INSEE, notamment pour les personnels du siège, ainsi que la **cartographie des établissements et les différentes simulations selon les périmètres retenus**.

**3. Critères d'ordre : neutraliser les « qualités professionnelles »**

Sur ce sujet, **toutes les organisations syndicales présentes ont demandé la neutralisation de ce critère**.

Il ne peut pas être supprimé juridiquement, mais son caractère subjectif pose question. Les appréciations issues notamment des entretiens annuels ne constituent pas, pour la CGT, un critère suffisamment objectif pour départager les salarié-es. Nous avons demandé la neutralisation de ce critère afin qu'il ne soit pas décisif au moment du départage. Nous avons fait remarquer à la direction que l'ancienneté par exemple est de fait un critère objectif.

La CGT a porté ses revendications sur ces trois points. **Nous attendons maintenant de voir ce que la Direction retiendra de ces échanges lors de la séance du 14 octobre.**

**Pas question d'opposer celles et ceux qui partent à celles et ceux qui restent**

Pour la CGT, la négociation ne peut pas se résumer à améliorer les conditions de départ. **Nous refusons de mettre les salarié-es en concurrence**. Nous défendrons celles et ceux dont l'emploi est menacé, mais également celles et ceux qui resteront à l'AFPA. Car rester, ce sera aussi devoir faire fonctionner l'AFPA avec des effectifs réduits, des réorganisations et une charge de travail accrue.

La CGT revendique donc également des garanties pour celles et ceux qui resteront : **des moyens pour assurer les missions, des effectifs suffisants, le maintien et le développement des compétences, la formation, la mobilité, une politique salariale à la hauteur et une véritable prévention des risques psychosociaux.**

**Le coût du PSE ne doit pas devenir demain le prétexte à l'austérité salariale ou à une nouvelle dégradation des conditions de travail.**

**La CGT négocie et se mobilise aussi sur le terrain**

Cette négociation va s'inscrire dans la durée. Pour la CGT, **aucun thème ne doit être considéré comme définitivement réglé après une seule réunion.**

Nous avons demandé que les échanges puissent revenir sur un sujet lorsqu'une proposition évolue, qu'un nouvel élément apparaît, lorsqu'un sujet percute un point déjà évoqué ou qu'une revendication nécessite des discussions complémentaires.

La défense de l'AFPA ne se joue pas uniquement autour de la table. **Dans la négociation comme dans la mobilisation, la CGT défendra chaque emploi, chaque centre et l'avenir de l'AFPA.**